

## CONVENTION ORGANISATION D'ACTIVITÉS IMPLIQUANT DES INTERVENANTS EXTÉRIEURS BÉNÉVOLES

### Entre d'une part,

L'Association perm'Etre 66, située Place de la République 66200 Alénia, représentée par son président, Eric Vernis.

Numéro de Siret : 89982739800012

Numéro d'activité : 76660265866

### Et d'autre part,

Dénomination sociale : Communauté des communes Sud Roussillon

Statut juridique : Etablissement public de coopération Intercommunal

N° de Siret : 24660028200114

Représentée par : Thierry Del Poso - Président dûment habilité par la décision n° .....

Adresse postale du siège sociale: CENTRE JOSE ARRIETA 16 RUE JEROME ET JEAN

THARAUD 66750 SAINT-CYPRIEN

E-mail : [tristan.fajula@sudroussillon.fr](mailto:tristan.fajula@sudroussillon.fr)

Contact téléphonique : 04.68.37.32.89

### PRÉAMBULE

L'Association Perm'Etre 66 (la personnalité juridique) anime et gère l'École de la Transition Écologique (Réseau ETRE) à Alénia (Pyrénées-Orientales). À ce titre, Perm'Etre 66 développe des actions de formations : remobilisation, préqualification (professionnalisante), axées sur la découverte et la sensibilisation aux métiers de la transition écologique. Basées sur la participation des stagiaires à des actions de sensibilisation et d'expérimentations sur le terrain. Pour cela, Perm'Etre 66 travaille avec des intervenants extérieurs professionnels, à même d'accueillir les stagiaires, pour des actions de formation de terrain définies comme "ateliers" dans la convention.

Il est convenu de ce qui suit :

### ARTICLE 1 – OBJET

Le présent contrat a pour objet d'organiser les modalités et conditions dans lesquelles l'association Perm'Etre 66 confie à la Communauté de Communes Sud Roussillon , la réalisation de l'atelier arrachage de griffe de sorcière dans le cadre de la formation de :

- Remobilisation aux métiers de la transition écologique du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_  
 Préqualification : préparation et formation aux métiers de la transition écologique du 15-09-25 au 06-12-25

dont les objectifs sont de :

<input type="checkbox"/>	Remobilisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Se remobiliser à travers la pratique ;</li> <li>● Découvrir des métiers verts, rencontrer des professionnels engagés dans la transition écologique : expériences et témoignages de vie ;</li> <li>● La sensibilisation aux enjeux de la transition écologique,</li> <li>● Travailler les savoir-être professionnels de base</li> </ul>
<input checked="" type="checkbox"/>	Préqualification	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Vérifier les prérequis nécessaires pour exercer le ou les métiers visés</li> <li>● Communiquer sur leur projet professionnel et leurs acquis</li> <li>● Affiner et/ou confirmer leur orientation professionnelle</li> <li>● Définir un projet professionnel, le confronter à la réalité du territoire et de son contexte professionnel.</li> <li>● Maîtriser les prérequis nécessaires au suivi d'une formation qualifiante</li> </ul>

## ARTICLE 2 – NATURE DES OBLIGATIONS

Organiser, préparer, animer et mettre en œuvre l'atelier. (Cf : charte des intervenants Annexe 1)

Les intervenants s'engagent à réaliser ces ateliers de manière gracieuse conformément aux dispositions et objectifs figurants dans l'article 3 de cette présente convention.

## ARTICLE 3 – CONTENUS ET OBJECTIFS DE L'ATELIER

L'atelier vise à l'arrachage de plantes exotiques envahissantes (cf. détails pédagogiques : « fiche pédagogique »)

## ARTICLE 4 – CONDITIONS DE DÉROULEMENT

L'atelier d'une durée totale de 3H, aura lieu à l'adresse suivante Cordon dunaire, baladoir de Saint-Cyprien ; le 10-10-25, de 9h à 12h.

## ARTICLE 5 : RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE

L'Association Perm'Etre 66 est garantie par la MAIF pour les conséquences pécuniaires de la

responsabilité civile peut encourir à l'égard des tiers, du fait des activités assurées au titre du contrat. La garantie s'applique en particulier à la responsabilité du fait d'autrui incluant stagiaires, personnes prêtant bénévolement leur aide.

- **RESPONSABILITÉ CIVILE** - "atteinte à l'environnement" couverture de dommages environnementaux et du préjudice écologique : La MAIF garantit la responsabilité civile pouvant incomber à l'association en raison de dommages subis par les tiers et résultant d'atteintes à l'environnement accidentelles consécutives à des faits fortuits commis à l'occasion de l'exploitation des activités assurées.

## ARTICLE 6 : UTILISATION D'IMAGE

Lors du déroulement des ateliers, des prises de vue pourront être effectuées pour le compte de l'association perm'ETRE 66. Ces images ayant pour but d'illustrer les activités et découvertes effectuées par les jeunes stagiaires.

Des vidéos ou photos pourront être diffusées en totalité ou par extrait sur les sites internes de perm'Etre 66 ou tous autres réseaux sociaux en ligne.

- Oui
- Non

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Association perm'Etre 66

Association/Intervenants/Structure

Association perm'ETRE 66  
 Mairie d'Alénya  
66200 ALENYA  
SIRET 899 827 398 00012  
NDA : 7666 026 5866 RNA : W66 100 63 20



**Eric Vernis/Président association**

## Annexe 1

# CHARTRE DES INTERVENANTS

Dans le cadre de ses formations, l'École de la transition écologique d'Alénya, est amenée à faire appel à des professionnels pour assurer des interventions ayant pour objectifs de :

- Faire découvrir un métier et / ou activité des secteurs verts et verdissants :
  - Transmettre des savoirs théoriques ; des savoir-faire (par la pratique) ;
  - Transmettre des connaissances relatives à son secteur d'activité (témoignage)
- Sensibiliser aux enjeux relatifs à ce domaine d'activité :
  - Montrer aux jeunes en quoi son activité répond à un besoin écologique = donner du sens à ce qui est montré par la pratique ;

Par conséquent, l'école s'engage dans une démarche qualité **certifiée Qualiopi, en adéquation avec le référentiel national, la certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation.** Afin de favoriser l'amélioration continue de ses formations. La charte suivante établit la liste des principes et pratiques auxquelles s'engagent l'école et les intervenants lors de nos formations.

AVANT L'INTERVENTION : Organisation et préparation de l'activité	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Envoyer la convention de partenariat.</li> <li>● Communiquer toutes les informations concernant le cadre de votre intervention :               <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Programme de formation ;</li> <li>2. Objectifs de formation ;</li> <li>3. Horaires</li> <li>4. Nombre de jeunes accueillis</li> </ol> </li> <li>● Assurer la mise à disposition de supports et matériels si nécessaires.</li> <li>● Transmet des informations sur les stagiaires à l'intervenant dans le cas si c'est nécessaire pour le déroulement de l'intervention ;</li> <li>● s'engage à bien informer en amont les stagiaires sur le contexte dans lequel il découvriront un métier et / ou une activité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Préparer l'activité avec l'école</li> <li>● Indiquer vos besoins en matériel pour assurer les activités</li> <li>● Remplir la fiche pédagogique relative à votre/vos interventions</li> <li>● Prendre connaissance et renvoyer la convention d'intervention signée</li> </ul>
AU COURS DE L'INTERVENTION (activités/ateliers)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Mettre en œuvre et assure la logistique de l'intervention</li> <li>● Faciliter l'intervention en assurant l'encadrement du groupe et la médiation avec les jeunes.</li> <li>● Animer le groupe et garantir la sécurité et le bon déroulement des activités.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Favoriser les temps d'interactions et d'échanges avec les stagiaires</li> <li>● Employer une pédagogie interactive et dynamique mêlant présentations et activités pratiques</li> </ul>
APRÈS L'INTERVENTION	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● S'engage à évaluer la qualité des interventions :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Satisfaction des étudiants</li> <li>○ Retours à froid après chaque intervention (points de satisfaction, difficultés rencontrées, axes d'amélioration)</li> <li>○ Proposer des ajustements adéquats.</li> </ul> </li> <li>● Vous faire parvenir les retours et bilans de votre intervention par les stagiaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Engagement propre aux disponibilités et capacités de chaque intervenant.</li> </ul>